

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, MM. Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Marie-France DALOT à Mme Armelle MARTIN, Mme Sabine ADRIEN à M. Christophe MOUTAUD, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Ludovic PINGAUD, Mme Françoise OTT à M. Henri LECLERE, Mme Véronique VADIC à Mme Corinne TONDUF, M. François VALLES à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Célia BOIRON à M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDERE à M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Philippe BAYOL, M. Pierre AUGER à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Philippe PONSARD à Mme Annie ZAPATA

Etaient excusés : Mme Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Benoît LASCOUX, Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 50

Secrétaire de séance : Mme Annie ZAPATA

**DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - REPRISE DES RESEAUX D'ASSANISSEMENT DES PLAGES D'ANZEME ET JOUILLAT**

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est propriétaire des deux sites de Jouillat-plage (Lavaud) et Anzême-plage (Péchadoire).

Les assainissements des deux sites recevant pour Lavaud une partie des gîtes touristiques, ainsi que les WC publics, et pour Péchadoire, l'ensemble des infrastructures, camping, mobil-homes, restaurants et sanitaires publics, sont devenus obsolètes et défectueux, occasionnant des rejets non conformes (rejets

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20220915-228\_22-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2022  
Date de réception préfecture : 19/09/2022

7. Finances locales 7.5 Subventions

dans la rivière). Il est en conséquence, urgent de rétablir un bon fonctionnement, pour éviter une pollution du milieu naturel.

Une étude a été conduite par le bureau d'études 'Impact Conseil' basé à Châtelus le Marcheix. Celle-ci propose un calcul d'évaluation des équivalents habitants pour les deux sites. Suivant ces calculs, le site de Jouillat représente 18 EH (équivalent habitant), celui d'Anzème 85 EH.

L'étude estime la charge polluante et propose la réalisation de deux nouvelles stations, la réhabilitation des équipements existants n'étant pas possible (coût et vétusté prononcée). Le bureau d'étude propose une solution de filtre à sable drainé répondant aux 18 EH pour Jouillat et une solution de filtres plantés de roseaux pour Anzème avec 85 EH.

Après dépôt des dossiers d'études pour les deux solutions retenues auprès du SPANC, il sera nécessaire d'obtenir la validation des procédés d'épuration proposés pour pouvoir engager les travaux. Après consultation en marché à procédure adaptée, l'entreprise retenue réalisera les deux assainissements, conformément à l'étude d'Impact Conseil et à la validation du SPANC. Le filtre à sable drainé pour Jouillat est estimé à 33 675 € HT et le filtre planté roseaux pour Anzème à 136 000 € HT ; 33 935 € pour la maîtrise d'œuvre, les relevés topographiques, les études complémentaires des sols, actes notariés et administratifs, procédures marché...

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR	DETR Rubrique 13	81 444.00€	40%	30/09/2022	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		20 361.00€	10%		
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE		61 083.00€	30%		
TOTAL DES subventions publiques		162 888.00€	80%		

Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)		
---------------------------------------------------------	--	--

Autofinancement	40 722.00€	20%
dont emprunt		

<b>TOTAL GENERAL €HT</b>	<b>203 610.00€</b>	<b>100%</b>
--------------------------	--------------------	-------------

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20220915-228\_22-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2022  
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20220915-228\_22-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2022  
Date de réception préfecture : 19/09/2022

En conséquence, vu l'avis favorable du conseil d'exploitation, réuni le 9 septembre courant,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président



La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Annie Zapata".

Annie ZAPATA